



**Prolonger la durée
de vie des produits**

castorama

Fiche technique :

Réparabilité

Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies ! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Évaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère  pour les retrouver !

Pourquoi la réparabilité est importante ?

En 2020, on estime qu'en France, seuls 40% des appareils électroniques en panne ont été réparés.⁽¹⁾ Un appareil réparable signifie qu'il peut rester plus longtemps en état d'utilisation.

Ce critère inclut uniquement l'Indice de Réparabilité. Ce programme lancé par le gouvernement français établit un référentiel de réparabilité pour différentes catégories de produits électriques. Le référentiel se base sur une évaluation de ce qu'un client pourrait s'attendre à réparer et ce qui doit être fait pour que cela soit possible, compte tenu du design du produit, de la disponibilité des pièces, des instructions d'aide à la réparation...

Son champ d'application s'étend d'année en année. Les appareils couverts actuellement incluent notamment :

- Lave-linges
- Lave-vaisselles
- Aspirateurs
- Nettoyeurs haute pression
- Tondeuses électriques (robots, filaires et sur batterie)

À partir de 2025, l'indice de durabilité remplacera progressivement l'indice de réparabilité pour certaines catégories de produits.

Critère 1

Comment nous attribuons ce repère  à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : <https://www.kingfisher.com/responsible-business/our-policies/company-policies>. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution de ce repère avec l'attribut "**Prolonger la durée de vie des produits - Réparabilité**" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2 :

Produits éligibles à l'obtention du repère 

Pour qu'un produit se voie attribuer notre repère avec l'attribut "**Prolonger la durée de vie des produits - Réparabilité**", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

- **Produits vendus avec un Indice de Réparabilité de 9 ou plus.**

Pour les Lave-linges et lave-vaisselles, la classe énergie doit être entre A et E.

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.



Évaluer et confirmer l'attribution du repère

- ✔ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional* pour une validation externe
- ✔ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- ✔ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur <https://www.castorama.fr/green-star/criteres>

(1) Source : [Article Qu'est-ce que le nouvel indice de réparabilité?, ADEME](#)

(2) Source : [L'indicateur de réparabilité, Epargnonsnosressources.gouv](#)

*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur www.bioregional.com

